

# Professionnels de santé



Alors que les professionnels de santé sont parmi les métiers les plus concernés, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié en juin dernier un rapport sur les risques du travail de nuit, et en profite pour faire quelques recommandations.

Selon ce rapport, le travail de nuit entraîne de nombreux problèmes pour ceux qui le pratiquent : troubles du sommeil, troubles métaboliques, troubles cardiovasculaires, troubles psychiques, risques probables cancérogènes... En France, quelque 3,5 millions de personnes sont concernés (soit 15,4 % des salariés), qu'il s'agisse de travail de nuit habituel ou occasionnel. Les secteurs d'activité sont variés et concernent notamment les professionnels de santé. Ainsi par exemple, il est fréquent en milieu hospitalier pour assurer la continuité du service.

Le rapport confirme que ces travailleurs de nuit sont soumis à des facteurs de pénibilité physique plus nombreux, des contraintes horaires, de rythmes, de délais plus fortes, souvent une plus grande tension avec leurs collègues ou le public. Il entraînerait même une perturbation des rythmes circadiens, un agent « probablement cancérogène ».

La HAS (Haute Autorité de Santé) s'était déjà penchée sur ce sujet en 2012, en publiant des recommandations de bonnes pratiques pour les travailleurs de nuit.

L'Anses recommande, elle, d'optimiser les modes d'organisation du travail de nuit, afin d'en minimiser les impacts sur la vie professionnelle et personnelle. Elle propose aussi de réaliser un état des lieux des pratiques de terrain afin d'élaborer des règles pour protéger la santé des travailleurs de nuit (durée maximale quotidienne de travail, temps de pause, repos quotidien minimal, repos compensateur ou encore suivi médical...).

Pour consulter le rapport de l'Anses : [www.anses.fr](http://www.anses.fr)

© 2016 Les Echos Publishing